

Réunion du Comité Syndical du 7 février 2024

Effectif légal du conseil syndical : 64
Nombre de conseillers en exercice : 64
Nombre de conseillers présents : 39
Nombre de conseillers représentés : 2
Nombre de votants : 41

Convoqué le 24 janvier 2024, le conseil syndical s'est réuni le 7 février 2024 à 18h00, en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Dominique ADENOT.

116^e Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT
Monsieur Claude AUBERT
Monsieur Nicolas BONNET
Monsieur Éric BRUN
Monsieur Philippe CARTAILLER
Monsieur Jean-Michel CHARLAT
Monsieur Alain DEAT
Madame Nathalie DOS SANTOS
Monsieur Gérard DUBOIS
Madame Catherine FROMAGE
Monsieur Dominique GUÉLON
Monsieur Jean-Pierre HEBRARD
Monsieur Sylvérin KEMMOE
Monsieur Jean-Marc LAVIGNE
Madame Christine LECHEVALLIER
Madame Nathalie MARIN
Madame Dominique MARQUIE
Monsieur Christian MELIS
Monsieur Cédric MEYNIER
Monsieur Jean-Michel ONDET

Madame Christine PACAUD
Monsieur Gilles PAULET
Monsieur Pierre PÉCOUL
Madame Mina PERRIN
Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Jérôme PIREYRE
Monsieur Stéphane PONCE
Monsieur Marc REGNOUX
Monsieur François REPOLT
Monsieur Bruno RESSOUCHE
Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL
Madame Sandrine ROUSSEL
Madame Valérie ROUX
Monsieur Bruno VALLADIER
Monsieur Dominique VAURIS
Monsieur Gilles VESCOVI
Monsieur Roland GRENET
Monsieur Jean PICHON
Madame Béatrice ROUGANNE

Considérant que la collectivité retient les modalités d'attribution suivantes : Le nombre de chèques dont pourra bénéficier l'agent sera déterminé à terme échu (à la fin du mois N). Chaque agent sera entièrement responsable de titres restaurant. La collectivité décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol ;

Considérant le souhait de contracter avec la société UP pour une mise en place aux conditions suivantes : Des titres restaurant d'une valeur de 8€ journalier par agent et par jour travaillé (dans la limite de 5 par semaine) par l'intermédiaire d'une carte dématérialisée avec une participation de l'employeur à hauteur de 50% et du salarié à hauteur de 50% ;

Pour information, sur la base de 15 agents qui prendraient les titres restaurant, le coût total serait de 26 400€ dont 13 200€ à la charge de la collectivité. Il n'y a pas de frais annexes.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- **D'adopter la mise en place des titres restaurant selon les critères définis dans la présente délibération à compter du 1^{er} mars 2024,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents avec la société UP.**

ADOpte à l'unanimité des membres présents.

À Clermont-Ferrand, le 8 février 2024.

**Dominique ADENOT,
Président.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20240207-20240207-806-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024

